

Cinquante-quatrième session
Brazzaville, Congo, 30 août – 3 septembre 2004

AFR/RC54/R1
2 septembre 2004

ORIGINAL : ANGLAIS

DÉSIGNATION DU DIRECTEUR RÉGIONAL

Le Comité régional,

Vu l'Article 52 de la Constitution de l'OMS; et

Conformément à l'Article 52 de son Règlement intérieur,

1. DÉSIGNE le Dr Luis Gomes Sambo en qualité de Directeur régional pour l'Afrique; et
2. PRIE le Directeur général de proposer au Conseil exécutif la nomination du Dr Luis Gomes Sambo à compter du 1^{er} février 2005.